

Montréal, le 2 octobre 2013

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande d’approbation des caractéristiques du service d’intégration éolienne et de la grille d’analyse en vue de l’acquisition d’un service d’intégration éolienne  
Dossier de la Régie : R-3848-2013**

---

La présente fait suite à la demande du Distributeur visant le report de certaines échéances et de l’audience dans le dossier mentionné en titre.

La formation de régisseurs chargée de l’examen du dossier en objet me prie de vous informer de ce qui suit. Après considération des motifs invoqués par le Distributeur à l’appui de sa demande, ainsi que des commentaires au sujet de celle-ci déposés par EBM, la FCEI, le GRAME, le RNCREQ et l’UC, et tenant compte des dates de disponibilité de la Régie, cette dernière accueille la demande de report de l’audience et fixe la tenue de celle-ci **à compter du 20 janvier 2014.**

En ce qui a trait au GRAME, compte tenu de la non-disponibilité de ses représentants durant la semaine du 20 janvier 2014, la preuve qu’il prévoit déposer, le cas échéant, selon l’échéancier fixé à cette fin, devra faire l’objet d’une affirmation solennelle, de même que ses réponses aux demandes de renseignements qui lui seront adressées. Par ailleurs, la Régie fixe au 29 janvier 2014, à 12 h, l’échéance pour le dépôt de l’argumentation de cet intervenant, afin de lui permettre de prendre connaissance des échanges qui auront eu lieu au cours de l’audience orale. Le Distributeur pourra déposer une réplique à l’ensemble des argumentations des intervenants **au plus tard le 31 janvier 2014, à 12 h.**

En conséquence, la Régie fixe comme suit le nouveau calendrier :

<b>4 octobre 2013 à 12 h :</b>	Date limite pour le dépôt des réponses du Distributeur aux demandes de renseignements;
<b>18 octobre 2013 à 12 h :</b>	Date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants et des observations des personnes intéressées;
<b>8 novembre 2013 à 12 h :</b>	Date limite pour le dépôt des demandes de renseignements aux intervenants;
<b>22 novembre 2013 à 12 h :</b>	Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants aux demandes de renseignements;
<b>Du 20 au 22 janvier 2014</b> et les 23 et 24 janvier 2014 si nécessaire	Audience;
<b>29 janvier 2014 à 12 h :</b>	Date limite pour le dépôt de l'argumentation du GRAME;
<b>31 janvier 2014 à 12 h :</b>	Date limite pour le dépôt de la réplique du Distributeur à l'ensemble des argumentations des intervenants.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as